JOUER ET DÉBATTRE · OUTIL N° 7

Le vrai du faux

Adolescents et adultes, seul ou en équipes | 10 à 30 minutes | 32 cartes

Qui dépense le plus pour la culture ? À qui appartiennent les églises des villages ? La baguette est-elle au patrimoine de l'humanité ? Trente-deux affirmations, vraies ou fausses, sur la manière dont la culture est organisée et payée en France. Chaque réponse est expliquée et sourcée.

culture2027.fr
Le jeu sur écran et les autres outils. Libre de reproduction, en citant Culture 2027.

Comment jouer

1. Formez des équipes de deux à quatre, ou jouez chacun pour soi.
2. Lisez l'affirmation. À trois, tout le monde répond en même temps : pouce en l'air pour vrai, pouce en bas pour faux. En équipe, on écrit V ou F sur une feuille.
3. Retournez la carte et lisez la réponse et son explication. Un point par bonne réponse.
4. De temps en temps, une question à la volée : cela vous surprend-il ? Cela devrait-il changer ?

Comptez huit à dix cartes par quart d'heure.

Pour finir

Chacun dit la carte qui l'a le plus étonné. C'est souvent le début d'un débat : vous pouvez enchaîner avec « D'accord, pas d'accord ».

Sur un écran

Le bouton « Jouer sur l'écran » affiche les cartes une à une, en grand. Touchez la carte pour voir la réponse. Avec un vidéoprojecteur, toute une salle peut jouer debout : à gauche ceux qui pensent vrai, à droite ceux qui pensent faux.

Si vous animez

- Laissez deviner avant de retourner la carte, même quand personne ne sait. On retient mieux ce sur quoi l'on s'est trompé.
- Les chiffres ont une date et une source, indiquées sous chaque réponse. Ils seront mis à jour sur cette page.
- Une carte vous paraît inexacte ou orientée ? Dites-le-nous.

Et après

Quelle carte a le plus étonné votre groupe ? Dites-le-nous en quelques lignes dans les contributions : c'est ainsi que les questions reviennent sur la plateforme.

VRAI OU FAUX ?

Les communes, les départements et les régions dépensent ensemble plus pour la culture que le ministère de la Culture.

Vrai

Ils y consacrent au moins 10,7 milliards d'euros par an, plus du double du budget du ministère (4,6 milliards). En comptant les autres ministères, l'État en dépense près de 10, et la télévision et la radio publiques près de 4 de plus. Quatre cinquièmes de la dépense locale viennent des communes et de leurs groupements.

Source : Ministère de la Culture, Chiffres clés 2025 (données 2023 et 2025)

VRAI OU FAUX ?

Le ministère de la Culture existe depuis la Révolution française.

Faux

Il a été créé en 1959, sous le nom de ministère des Affaires culturelles, et confié à l'écrivain André Malraux.

Source : Décrets du 3 février et du 24 juillet 1959

VRAI OU FAUX ?

Un supermarché ou un site Internet n'a pas le droit de vendre un livre neuf à moitié prix.

Vrai

Depuis la loi de 1981 sur le prix unique du livre, c'est l'éditeur qui fixe le prix. Le vendeur peut accorder au plus 5 % de remise.

Source : Loi du 10 août 1981

VRAI OU FAUX ?

La baguette de pain est inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Vrai

Les savoir-faire artisanaux et la culture de la baguette de pain figurent depuis 2022 sur cette liste de l'Unesco. Le patrimoine, ce sont aussi des gestes.

Source : Unesco, 2022

VRAI OU FAUX ?

Il y a en France plus d'écrans de cinéma que de bibliothèques.

Faux

On compte environ 15 500 bibliothèques, pour un peu plus de 6 300 écrans de cinéma. La bibliothèque est le premier équipement culturel de proximité du pays.

Source : Ministère de la Culture (2024) ; CNC (2023)

VRAI OU FAUX ?

Sur chaque place de cinéma, une taxe sert à financer de nouveaux films.

Vrai

Un peu moins de 11 % du prix du billet, que le film soit français ou américain, alimente un fonds qui aide à produire et à diffuser d'autres films. Le système existe depuis 1948.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée

VRAI OU FAUX ?

Dès qu'un écrivain meurt, tout le monde peut publier ses livres sans rien payer.

Faux

Ses héritiers gardent ses droits pendant 70 ans après sa mort. Ensuite, l'œuvre entre dans le domaine public : chacun peut la publier, la jouer, l'adapter.

Source : Code de la propriété intellectuelle

VRAI OU FAUX ?

Participer à la vie culturelle est un droit de l'homme.

Vrai

La Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948, reconnaît à toute personne le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté.

Source : Déclaration universelle des droits de l'homme, article 27

VRAI OU FAUX ?

En France, chaque foyer qui possède un téléviseur paie une redevance, une taxe pour la télévision publique.

Faux

La redevance a été supprimée en 2022. Elle était de 138 euros par an en métropole. La télévision et la radio publiques sont depuis financées par une part de la TVA.

Source : Loi de finances rectificative du 16 août 2022

VRAI OU FAUX ?

La télévision et la radio publiques coûtent près de 4 milliards d'euros d'argent public par an.

Vrai

Environ 3,9 milliards d'euros en 2026 pour France Télévisions, Radio France, Arte, France Médias Monde, l'INA et TV5 Monde, soit un peu moins de 60 euros par habitant.

Source : Sénat, projet de loi de finances pour 2026

VRAI OU FAUX ?

L'État recense une dizaine de langues de France en plus du français.

Faux

Il en recense 76 : des langues régionales comme le breton, le basque, l'occitan, les créoles ou les langues kanak, et des langues sans territoire comme le yiddish, l'arménien occidental, le rromani, le berbère ou l'arabe dialectal.

Source : Ministère de la Culture, délégation générale à la langue française et aux langues de France

VRAI OU FAUX ?

La Constitution dit que la langue de la République est le français.

Vrai

C'est son article 2, depuis 1992. Une loi de 1994 impose l'emploi du français dans la publicité, les modes d'emploi et les contrats de travail.

Source : Constitution, article 2 ; loi du 4 août 1994

VRAI OU FAUX ?

Les radios privées peuvent passer autant de chansons en anglais qu'elles le veulent.

Faux

Aux heures de grande écoute, elles doivent consacrer au moins 40 % de leurs chansons à des titres en français, avec des aménagements pour certaines radios spécialisées.

Source : Loi du 30 septembre 1986 modifiée ; Arcom

VRAI OU FAUX ?

Près d'une association sur quatre, en France, est une association culturelle.

Vrai

On en comptait 289 000 en 2018, soit 23 % de l'ensemble des associations.

Source : Ministère de la Culture, département des études (DEPS)

VRAI OU FAUX ?

La Fête de la musique a été inventée en France.

Vrai

La première a eu lieu le 21 juin 1982. L'idée a depuis été reprise dans de nombreux pays.

Source : Ministère de la Culture

VRAI OU FAUX ?

Les activités culturelles représentent environ 20 % de l'économie française.

Faux

Elles en représentent environ 2 % : 54 milliards d'euros de richesse produite en 2024. L'audiovisuel vient en tête, devant le spectacle vivant.

Source : Ministère de la Culture, DEPS, Le poids économique direct de la culture en 2024

VRAI OU FAUX ?

En France, moins d'un million de personnes pratiquent un art ou un loisir créatif en amateur.

Faux

Elles sont environ 23 millions parmi les 15 ans et plus, en comptant les loisirs artistiques, créatifs et scientifiques.

Source : Insee et ministère de la Culture, enquête Pratiques culturelles 2018

VRAI OU FAUX ?

Au Royaume-Uni, l'entrée des grands musées nationaux est gratuite.

Vrai

Depuis 2001, l'accès aux collections permanentes des musées nationaux britanniques est gratuit pour tous. Les expositions temporaires restent payantes.

Source : Gouvernement britannique

VRAI OU FAUX ?

En France, les moins de 26 ans paient plein tarif dans les musées nationaux.

Faux

Depuis 2009, les collections permanentes des musées et monuments nationaux sont gratuites pour les jeunes de 18 à 25 ans qui résident dans l'Union européenne, et pour tous les moins de 18 ans.

Source : Ministère de la Culture

VRAI OU FAUX ?

Quand on construit un collège ou un lycée, 1 % du coût des travaux sert à commander ou à acheter une œuvre à un artiste.

Vrai

C'est le « 1 % artistique », créé en 1951 pour les bâtiments scolaires, puis étendu à d'autres constructions de l'État et des collectivités.

Source : Ministère de la Culture

VRAI OU FAUX ?

Les églises des villages appartiennent à l'Église catholique.

Faux

Celles qui ont été construites avant 1905 appartiennent aux communes, qui en paient l'entretien. La plupart des cathédrales appartiennent à l'État.

Source : Lois du 9 décembre 1905 et du 13 avril 1908

VRAI OU FAUX ?

La restauration de Notre-Dame de Paris après l'incendie a été payée par le budget de l'État.

Faux

Elle a été payée par des dons : plus de 840 millions d'euros, venus du monde entier. Une partie de ces dons a donné droit à une réduction d'impôt.

Source : Cour des comptes ; ministère de la Culture

VRAI OU FAUX ?

Une entreprise qui donne 100 euros à un musée récupère 60 euros en réduction d'impôt.

Vrai

C'est la règle depuis 2003, jusqu'à 2 millions d'euros de dons par an. Pour un particulier, la réduction est de 66 euros.

Source : Loi du 1er août 2003 ; Code général des impôts

VRAI OU FAUX ?

La Constitution française parle de la culture.

Vrai

Le préambule de 1946, qui fait partie de la Constitution, dit que la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.

Source : Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

VRAI OU FAUX ?

Les « droits culturels » sont écrits dans la loi française.

Vrai

Deux lois, en 2015 et en 2016, demandent à l'État et aux collectivités de respecter les droits culturels des personnes : le droit de chacun de vivre selon sa culture, de pratiquer et de prendre part à la vie culturelle.

Source : Loi du 7 août 2015, article 103 ; loi du 7 juillet 2016, article 3

VRAI OU FAUX ?

Les Journées du patrimoine ont été inventées en Italie.

Faux

Elles sont nées en France : la première « Journée portes ouvertes dans les monuments historiques » date de 1984. Dès l'année suivante, la France a proposé aux autres pays d'Europe de faire de même.

Source : Ministère de la Culture

VRAI OU FAUX ?

Un artiste ou un technicien du spectacle a droit au chômage des intermittents dès qu'il a travaillé un mois dans l'année.

Faux

Il faut avoir travaillé 507 heures en douze mois, soit un peu plus de trois mois à temps plein.

Source : France Travail, annexes 8 et 10 de l'assurance chômage

VRAI OU FAUX ?

La France compte environ 4 500 monuments historiques protégés.

Faux

Elle en compte dix fois plus : près de 46 000. Près de la moitié appartiennent à des propriétaires privés, et quatre sur dix à des communes.

Source : Ministère de la Culture, DEPS (données 2023)

VRAI OU FAUX ?

« La création artistique est libre » : cette phrase est un article de loi.

Vrai

C'est le premier article de la loi de 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Source : Loi du 7 juillet 2016, article 1er

VRAI OU FAUX ?

Quand vous achetez un téléphone, une petite part du prix revient aux auteurs, aux artistes et aux producteurs.

Vrai

C'est la rémunération pour copie privée, créée en 1985 : elle compense le droit de copier des œuvres pour son usage personnel. Un quart de la somme finance des festivals, des créations, des formations.

Source : Code de la propriété intellectuelle

VRAI OU FAUX ?

Pour la France et l'Union européenne, un film est une marchandise comme une autre.

Faux

Depuis les négociations commerciales de 1993, elles défendent une « exception culturelle » : elles refusent d'ouvrir le cinéma et la télévision à la concurrence comme n'importe quel secteur, pour garder le droit de soutenir leurs œuvres. Une convention de l'Unesco reconnaît ce droit depuis 2005.

Source : Unesco, convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles

VRAI OU FAUX ?

En dix ans, la part des Français qui disent avoir renoncé à une visite de musée, d'exposition ou de monument à cause du prix a presque doublé.

Vrai

19 % en 2014, 36 % en 2024. Les deux enquêtes ne posent pas exactement la même question.

Source : Sénat, rapport d'information n° 828, 1er juillet 2026, d'après le Crédoc